

### SOS patrons en dépression : l'Apesa à la rescousse des dirigeants normands

Publié 22/06/2016 à 22H50 - Marc Braun - m.braun@presse-normande.com

**Soutien. Les tribunaux de commerce de Dieppe, du Havre, de Lisieux et de Rouen viennent de créer le dispositif « Apesa » signifiant « Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë ». Constat et ambition.**

Les quatre tribunaux de commerce normands ayant déjà rejoint l'Apesa comptabilisent 1 350 ouvertures de procédures par an, de la mise en redressement jusqu'à la liquidation. « On estime que 5 % à 10 % des entrepreneurs concernés sont en souffrance, voire en grande souffrance. Ce qui représente 70 à 130 entrepreneurs chaque année, qui pourraient être concernés par le dispositif de soutien », explique **Francis Labrunye**, président du tribunal de commerce de Rouen. En filigrane de ces chiffres, l'ancien chef d'entreprise évoque une autre réalité : celle de la règle des quatre « D ». « D, pour dépôt de bilan ; D pour dépression ; D pour divorce et D pour décès par suicide. On en reste souvent, heureusement, au dépôt de bilan, mais la dépression peut arriver rapidement ».



Les membres de l'association Apesa réunis au tribunal de commerce de Rouen

#### SUIVI PSYCHOLOGIQUE

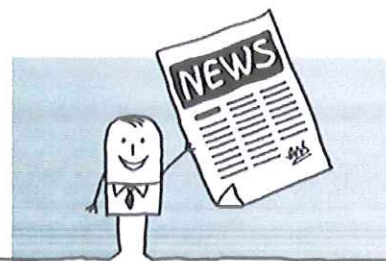
Depuis la crise économique de 2008, une hausse du nombre d'entreprises en difficultés a été constatée dans les tribunaux de commerce, partout en France. Alors que la tendance est au « mieux vivre en entreprise », il est facile d'ignorer le chef d'entreprise qui garde cette image d'invulnérabilité et a pour mission de prendre soin de ses salariés. C'est nier sa détresse psychologique, tandis que les professionnels des juridictions consulaires se trouvent souvent démunis pour leur apporter l'aide humaine dont ils ont besoin. Fort de ce constat, **Marc Binné**, greffier au tribunal de commerce de Saintes (Charente-Maritime) s'est rapproché de Jean-Luc Douillard, psychologue clinicien, lors d'une conférence organisée au tribunal de grande instance de Saintes. Jean-Luc Douillard est le coordinateur du programme régional de prévention du suicide pour le sud de la Charente-Maritime. Le fruit de cette rencontre est la création d'un dispositif inédit en septembre 2013, Apesa, auquel adhèrent aujourd'hui les quatre tribunaux normands. **Bernay, Caen et Alençon** pourraient suivre.

« Le constat, c'est qu'il n'y avait pas de service de santé pour les chefs d'entreprise mais uniquement pour les salariés, alors que les entrepreneurs sont des êtres comme les autres. Ils souffrent et sont amenés à souffrir encore plus lorsqu'ils ont des difficultés dans le fonctionnement de leur entreprise, insiste Francis Labrunye. Nous voyons les dirigeants en prévention, avant donc la phase de procédure collective, essayons de trouver des solutions amiables. Nous en recevons environ 200 chaque année. À ce stade, on voit déjà des gens en souffrance. Ensuite, la deuxième rencontre, c'est quand il y a une procédure collective, du redressement à la liquidation. On rencontre alors des gens en grande difficulté ».

.../... Suite de l'article page suivante

# REVUE de PRESSE

Des établissements hospitaliers de la direction commune  
Saintes • Saint-Jean-d'Angély • Matha • Saint Savinien



## « COMMENT ALLEZ-VOUS ? »

Pas facile d'être patron aujourd'hui. Et pas question surtout pour les maîtres d'œuvre de l'Apesa de les pointer du doigt, même s'ils sont tous juges. *« Ça fait vingt ou trente ans qu'on parle de crise. Moi, j'estime qu'aujourd'hui, c'est plus un problème d'adaptation que de crise économique. Beaucoup d'entreprises ont été créées puis reprises il y a dix ou vingt ans... Le monde évolue, les patrons n'ont pas forcément suivi, n'ont pas su adapter leur stratégie, analyse Francis Labrunye. Ces gens, nous les rencontrons. Les professionnels des chambres de commerce, les syndicats patronaux, les experts-comptables, les avocats les rencontrent également. Ce sont autant de lanceurs d'alerte. Avec l'Apesa, on met tout le monde dans le coup pour détecter les gens en grande souffrance. Et on leur pose une question importante : Et vous, comment allez-vous ? »*

## « RETABLIR » LE DIRIGEANT AU PLUS VITE

Concrètement, avec l'aval du dirigeant, une fiche d'alerte est créée, avec son numéro personnel et son accord pour qu'il soit appelé. Cette fiche part vers une plate-forme téléphonique où officient des personnes formées notamment à la psychologie. *« On voit alors si le dirigeant peut se rétablir ou s'il faut aller plus loin, renvoyer vers des psychologues locaux, poursuit Francis Labrunye. Les entrepreneurs peuvent être rencontrés un certain nombre de fois, autant que nécessaire en fait. L'intérêt de ce dispositif est humain, et il est aussi économique. Parce qu'un entrepreneur qui souffre, il est évident que ça accélère le processus de destruction de l'entreprise. Et en cas de procédure, il ne se passe rien parce que l'entrepreneur ne prend aucune décision ».*

Au Havre, à Dieppe, Lisieux et Rouen, les juges sont unanimes : *« Il est important de « rétablir » les entrepreneurs le plus vite possible, pour eux-mêmes et pour leurs salariés ».* Le président du tribunal de Rouen enfonce le clou. *« Personne ne peut rester insensible face à un dirigeant qu'on peut connaître et qui un jour s'écroule dans votre bureau au tribunal. Quoi dire alors ? Ça va aller, bon courage ? ! On se sent complètement démunie. On est dans un tribunal et on ne peut pas aller au-delà de ces deux ou trois mots gentils. On n'a pas de formation en psychologie. Si l'entreprise doit être liquidée, elle le sera. Mais il faut aussi s'occuper de l'entrepreneur ! »*